

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 22 octobre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 92 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLOT - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Mireille BALLETTI représentée par Monique CORDIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Roland BLUM représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Pierre DJIANE - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ représenté par Solange BIAGGI - Sandra DALBIN représentée par Nathalie FEDI - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude DELAGE représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Marie-Louise LOTA représentée par Michèle EMERY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Richard MIRON représenté par Michel AZOULAI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Richard FINDYKIAN - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Didier PARAKIAN représenté par Dominique FLEURY VLASTO - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Jocelyne TRANI représentée par Sandra DUGUET - Josette VENTRE représentée par Isabelle SAVON - Kheira ZENAFI représentée par Jean ROATTA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Christyane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 22 Octobre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 025-608/19/CT

■ CT1 - Approbation de la fusion de deux autorisations de programme et de son affectation à l'opération d'investissement relative à la mise en accessibilité des sept stations : Castellane, Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, la Rose, Rond-point du Prado et Sainte Marguerite Dromel

Avis du Conseil de Territoire

DIFRA 19/17652/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour avis au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Par délibération n° TRA 005-3629/18/CM du 22 Mars 2018, le Conseil de Métropole a approuvé l'affectation de l'opération de mise en accessibilité des stations, Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, La Rose, Castellane, Sainte Marguerite-Dromel, pour un montant porté de 18 millions d'euros hors taxes à 45 millions d'euros hors taxes inscrite au budget annexe Transports opération n°201401700 enregistrée dans l'autorisation de programme 141130TP du programme 13 de la Métropole » métro et tramway en activité ».

Par délibération n° TRA 007-5731/19/CM du 28 Mars 2019, le Conseil de Métropole a approuvé l'affectation de l'opération de mise en accessibilité de la station de métro Rond-point du Prado pour un montant de 8 millions d'euros hors taxes inscrite au budget annexe Transports opération n°210191003500 enregistrée dans l'autorisation de programme 190130TP du programme 13 de la Métropole «métro et tramway en activité».

Les opérations consistant à rendre accessibles les stations **Castellane, Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, La Rose, Rond-Point du Prado (l'opération Sainte Marguerite Dromel ayant été réalisée)** aux personnes à mobilité réduite (PMR) ont une échéance de mise en service au 31 décembre 2023.

Ces opérations rentrent aujourd'hui en phase études de maîtrise d'œuvre et les coûts d'investissement vont être arrêtés en phase d'avant-projet. Afin d'assurer un meilleur suivi des coûts prévisionnels dans son ensemble, il est nécessaire de regrouper les opérations d'investissement de la station Prado avec celle des six autres stations. En conséquence la délibération n° TRA 005-3629/18/CM du 22 Mars 2018, pour un montant de 45 millions d'euros hors taxes inscrite et inscrite au budget annexe Transports opération n°201401700 enregistrée dans l'autorisation de programme 141130TP sera portée à 53 M€ HT sous le même numéro d'opération n°201401700.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2019

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° DTM 006-322/14/CC du 18 juillet 2014 relative à la création d'une opération - 5718/19/CM du 28 mars 2019 et affectation d'une autorisation de programme relative à la mise en accessibilité de quatre stations du métro de Marseille aux personnes à mobilité réduite ;
- La délibération n° DTM 002-1409/15/CC du 23 octobre 2015 relative à l'accessibilité des stations du Métro de Marseille aux personnes à mobilité réduite - Complément à la liste des stations concernées ;
- La délibération TRA 005-3629/18/CM du 22 mars 2018, le Conseil de la Métropole qui a approuvé l'opération de mise en accessibilité des stations Dromel, Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, la Rose, Castellane, Saint Marguerite-Dromel, pour un montant porté de 18 millions d'euros hors taxes inscrite au budget annexe Transports - opération n°201401700 enregistrée ans l'autorisation de programme 144430TP du programme 13 de la Métropole «métro et tramway en activité» ;
- La délibération n°TRA 07-5731/19/CM du 28 mars 2019, le Conseil de la Métropole qui a approuvé l'opération de mise en accessibilité de la station de métro Rond-point du Prado pour un montant de 8 millions d'euros hors taxes inscrite au budget annexe Transports – opération n°210191003500 enregistrée dans l'autorisation de programme 190130TP du programme 13 de la Métropole «métro et tramway en activité» ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétence du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de porter l'autorisation de programme 141130TP de 45 millions d'euros HT à 53 millions d'euros HT et de procéder à la désaffectation de celle 190130TP de 8 millions d'euros HT ;
- Qu'il convient de nommer l'opération de 53 millions d'euros hors taxes « opération d'investissement portant sur la mise en accessibilité des stations Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, La Rose, Castellane, Rond-point du Prado et Sainte-Marguerite Dromel » ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2019

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation de la fusion de deux autorisations de programme et de son affectation à l'opération d'investissement relative à la mise en accessibilité des sept stations : Castellane, Vieux-Port, Timone, Jules Guesde, La Rose, Rond-point du Prado et Sainte Marguerite-Dromel.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Métropole Aix-Marseille-Provence
PROX 025-608/19/CT

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2019